

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2023

Ordre du jour :

- Acceptation du don de l'Association de Sauvegarde de l'église de Saint-Médard pour la comptabilité communale
- Convention de mise à disposition du service communal pour le montage et le démontage du chapiteau pour la commune de Nuzéjous
- Révision du tarif de location du foyer rural et de l'électricité
- Remboursement des frais engagés par les conseillers municipaux pour la commune
- Questions diverses

Déroulement de la séance :

La séance commence à 20h30.
Tous les conseillers municipaux sont présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le conseil doit émettre un avis sur l'adhésion de la commune de Marminiac au SIFA.

Cet avis est favorable à l'unanimité.

Acceptation du don de l'Association de Sauvegarde de l'église de Saint-Médard pour la comptabilité communale.

Le Conseil accepte ce don à l'unanimité

Convention de mise à disposition du service communal pour le montage et le démontage du chapiteau pour la commune de Nuzéjous.

Nuzéjous, qui souhaite accueillir le passage de la transhumance en avril, a sollicité le prêt du chapiteau. Or Nuzéjous ne fait pas partie des quatre communes qui se partagent normalement la gestion de ce chapiteau (St Médard, Crayssac, Caillac et St Denis Catus).

Il est donc nécessaire de délibérer sur la mise à disposition du chapiteau et de l'agent communal pour le montage.

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Révision du tarif de location du foyer rural et de l'électricité.

Deux raisons motivent cette révision :

Premièrement, un impératif lié à l'augmentation du coût de l'énergie.

Deuxièmement, la possibilité de proposer un tarif pour la location à journée plutôt que seulement pour le week-end entier.

Les tarifs proposés sont les suivants : 200€ pour le week-end (80€ pour les habitants) et 100€ pour la journée (40€ pour les habitants).

Pour l'électricité, une augmentation du coût de 44,8% par rapport à 2022 est attendue.

Il est proposé de passer le prix du kW/h de 0,25 à 0,40€

Le Conseil est favorable à l'unanimité à ces nouveaux tarifs.

Remboursement des frais engagés par les conseillers municipaux pour la commune.

A partir de maintenant, une délibération sera nécessaire pour rembourser les conseillers municipaux ayant engagé des frais personnels pour la commune.

Dernièrement, Julie GIORDANO a engagé des frais pour les achats de la cérémonie des vœux pour un montant de 117,64€.

Le Conseil approuve le remboursement de cette somme à l'unanimité.

Questions diverses

- Des travaux d'élagage et d'abattage devront avoir lieu prochainement.

L'élagage concerne les arbres devant le Gindreau.

L'abattage concerne un arbre gênant sur un chemin communal, à abattre avant construction d'un mur (relatif au bornage dont il avait été question lors du précédent Conseil).

Un devis a été fourni pour un montant de 1400€ TTC dont 1100€ pour l'élagage et 300€ pour l'abattage.

- Lors du précédent Conseil, un avis favorable a été émis au sujet du projet de SIVOS et une nouvelle réunion est prévue le mercredi 15 février à Catus.

Suite aux questions diverses, la séance prend fin vers 22h.